



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 27 Septembre 2024

### **Point n°4 : Création d'un poste de chargé de la domiciliation rattaché au service de l'aide légale**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de septembre à dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny sur Marne, légalement convoqué le 23 septembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

#### **Présents :**

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS  
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ, Vice-Présidente du CCAS  
Madame Geneviève CARPE  
Madame Sophie AMAR  
Madame Marie-Hélène FORHAN  
Monsieur Jean-Pierre MEUNIER  
Madame Nicole LEANDRI  
Madame Josiane ALIX  
Madame Asma ASHRAF

#### **Excusé(e)s :**

Madame Sabrina ABCHICHE  
Madame Mylène BENOLIEL  
Monsieur Gheorghe NUNU

#### **Absent(e)s :**

Monsieur Mamadou SY

Convoqué le 23 septembre 2024



■ DIRECTION DE LA SOLIDARITE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Administration générale  
CA du 27/09/2024

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

25 OCT. 2024

Délibération N°2024-38

**OBJET : Création d'un poste de chargé.e de la domiciliation rattaché.e au service de l'aide sociale légale**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le tableau des effectifs du Centre Communal d'Action Sociale, adopté par délibération du 20 juin 2024 ;

**Considérant** la volonté municipale de se doter de moyens pour renforcer les actions menées en matière de domiciliation,

**Considérant** l'intérêt de créer un poste à temps complet de chargé.e de la domiciliation rattaché.e au service de l'aide sociale légale pour répondre à ces enjeux.

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 : CREE et INSCRIT** au tableau des effectifs du Centre Communal d'Action Sociale l'emploi suivant :

1 emploi à temps complet de chargé.e de la domiciliation

**ARTICLE 2 : PRECISE** la création, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024, d'un emploi de chargé.e de la domiciliation dans les cadres d'emploi des adjoints techniques territoriaux de la filière technique de la catégorie C ou des adjoints administratifs de la filière administrative de la catégorie C pour exercer à titre principal les missions ou fonctions suivantes :

- Tri et enregistrement du courrier
- Accueil : entretiens demande de domiciliation, remise du courrier et des attestations de domiciliation
- Procéder aux radiations et assurer le renvoi du courrier
- Soutien dans le suivi de la commission de domiciliation

**ARTICLE 3 : PRECISE** que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

**ARTICLE 4 : PRECISE** que l'agent devra donc être titulaire d'un des 3 cadres d'emplois de la catégorie C (adjoints techniques, adjoints administratifs ou adjoint technique territoriaux des établissements d'enseignement).

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois correspondant.

**ARTICLE 5 : DIT** que la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget de l'exercice en cours.

**Adopté à l'unanimité**

Le Maire,  
Président du Centre Communal d'Action Sociale

Laurent JEANNE

